

Faire un don à la Fondation Napoléon

pour développer l'étude et la connaissance de l'histoire des deux Empires

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Napoléon peut recevoir des dons fiscalement déductibles, que vous soyez un particulier ou une entreprise.

Des dons déductibles de l'impôt

Pour les particuliers, les dons dits « manuels », à savoir remise directe à la Fondation Napoléon d'espèces, de chèque ou virement, donnent lieu à deux types de réduction d'impôt :

✓ **Une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 %** du montant du don. Sur une année, le total des déductions à l'impôt sur le revenu ne peut toutefois dépasser 20 % du revenu imposable annuel du donateur. Si le montant du don devait excéder ce plafond, il existe une possibilité de report sur 5 ans de l'avantage fiscal. Un reçu fiscal est délivré par la Fondation Napoléon et est à joindre à votre déclaration d'impôt sur le revenu.

✓ **Une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI ex ISF) de 75 %** du montant du don. Sur une année, le total des déductions à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI ex ISF) est plafonné toutefois à cinquante mille (50 000) euros. Un reçu fiscal est délivré par la Fondation Napoléon et est à joindre à votre déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI ex ISF).

Pour chaque don, vous ne pouvez opter que pour un seul type de déduction d'impôt. Merci de bien nous préciser votre choix au moment de votre versement.

Pour une entreprise, la réduction est égale à 60 % du montant du don, les dons étant plafonnés à 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires avant impôt.

Plus d'informations sur notre site www.fondationnapoleon.org, rubrique : « Soutenez nos projets ».

Nous recherchons des financements complémentaires vers lesquels vous pouvez orienter vos dons, au moyen du formulaire au verso ou sur papier libre, pour les actions suivantes :

- **Souscription Napoléon2026 : Histoire et culture pour le public jeune**

« Napoléon 2026 » est un programme ambitieux pour faire mieux connaître les périodes napoléoniennes aux scolaires, aux étudiants et au grand public « jeune », de 10 à 30 ans.

Participer, c'est aller, ensemble, à la rencontre de cette jeunesse qui mérite notre mobilisation.

- **Développement de l'enseignement universitaire avec la Chaire Napoléon (ICES de La Roche-sur-Yon)**

La Fondation Napoléon et l'I.C.E.S., en partenariat avec plusieurs organismes vendéens, ont créé en 2014 une « Chaire Napoléon », destinée à renforcer l'enseignement de l'histoire des deux Empires pour des étudiants de licence : cours, travaux dirigés, conférences sont désormais au programme de ces historiens en herbe, en même temps qu'un renforcement du fonds napoléonien de la bibliothèque universitaire.

- **Développement de la bibliothèque numérique de la Fondation Napoléon**

La Fondation Napoléon a lancé, début 2010, sa propre bibliothèque numérique. Elle vise à mettre à la disposition du plus grand nombre, dans des conditions optimales de consultation, des ouvrages concernant le Premier et le Second Empire, en complément du travail colossal accompli en la matière par la Bibliothèque nationale de France. Environ 150 ouvrages ont déjà été numérisés, déjà consultés par plusieurs dizaines de milliers de lecteurs.

- **Aider la Saint Helena Napoleonic Heritage**

Pour poursuivre l'œuvre collective si bien engagée avec la restauration et la réorganisation des Domaines nationaux de Sainte-Hélène, la Fondation Napoléon et la Saint Helena Napoleonic Heritage, structure en charge des opérations des Domaines, continuent à chercher des fonds pour les restaurations du quotidien et les grandes restaurations futures, notamment la toiture des appartements de l'Empereur de la Maison de Longwood qui devra être changée à moyen terme.



FORMULAIRE DE DON

Faire un don à la Fondation Napoléon pour développer l'étude et la connaissance de l'histoire des deux Empires

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Napoléon peut recevoir des dons fiscalement déductibles, que vous soyez un particulier ou une entreprise.

Affectation du don

- Souscription Napoléon2026 : Histoire et culture pour le public jeune
- Développement de l'enseignement universitaire avec la *Chaire Napoléon* (ICES)
- Développement de la bibliothèque numérique
- Aider la Saint Helena Napoleonic Heritage

Montant du don

- 20 € 50 € 100 € 200 € 500 € Autre montant _____ €
 déduction Impôts sur le revenu IFI (ex-ISF)

Le don est à régler par chèque à l'ordre de la Fondation Napoléon.

Vos coordonnées

- Monsieur Madame Entreprise/Organisme

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Courriel : _____@_____

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : par mail par courrier

Date et signature : ____/____/____

Source WEB
22/01/2025

- Je souhaite recevoir la lettre d'information de la Fondation Napoléon (existant uniquement en format courriel).

Ce formulaire est à envoyer, accompagné de votre chèque de don, à l'adresse suivante :
Fondation Napoléon 7, rue Geoffroy Saint-Hilaire – 75005 Paris France
Tél : + 33 (0)1 56 43 46 00
www.fondationnapoleon.org - www.napoleon.org
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 novembre 1987

Confidentialité

Vos données à caractère personnel sont traitées par la Fondation Napoléon en sa qualité de responsable de traitement, afin de recueillir vos dons. A défaut de renseignement des champs ayant un caractère obligatoire, votre demande ne pourrait pas être prise en compte.

Vos données sont uniquement destinées à la Fondation Napoléon, ainsi qu'aux prestataires intervenant pour notre compte dans le cadre des finalités susvisées. Elles seront conservées conformément à la législation en vigueur.

Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.

Ces droits s'exercent auprès de la Fondation Napoléon, par un e-mail à dpo@datae consulting.com ou postal à Fondation Napoléon, 7 Rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 75005 Paris. Vous disposez enfin de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour plus d'information sur le traitement de vos données, vous pouvez lire notre politique de confidentialité disponible sur notre site internet www.fondationnapoleon.org.